

## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Vendredi 12 mars 2019, à 9 h  
Hôtel de ville de Montréal  
Salle du conseil  
275, rue Notre-Dame Est

<b>PRÉSENCES</b>	<b>ABSENCE</b>
M. Alex Norris, président Arrondissement du Plateau-Mont-Royal	
M. Philippe Roy, vice-président Ville de Mont-Royal	
M. John Belvedere Ville de Pointe-Claire	
M. Abdelhaq Sari, vice-président Arrondissement de Montréal-Nord	
Mme Josefina Blanco Arrondissement du Plateau-Mont-Royal	
Mme Michèle Flannery Arrondissement de Lachine	
M. Luc Gagnon Arrondissement de Verdun	
Mme Julie-Pascale Provost Arrondissement de Lachine	
M. Jacques Mercier Représentant du gouvernement	

### **1. Ouverture de l'assemblée**

Le président, M. Alex Norris, également conseiller associé à la sécurité publique au comité exécutif, déclare la séance ouverte à 9 h 05. Il invite les membres de la Commission de la sécurité publique à se présenter. Il souligne la présence des élus dans la salle et des représentants du SPVM.

Il procède à la mise en contexte de la séance et de son déroulement.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de Mme Blanco, appuyée par le vice-président, M. Roy, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2019**

Sur une proposition du vice-président M. Belvedere, appuyée par Mme Flannery, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Le même procès-verbal a été adopté à la séance du 21 février 2019. L'appuyeur était cependant absent lors la séance du 1<sup>er</sup> février et ne pouvait donc pas rendre compte des échanges qui avaient eu lieu. Il convenait donc d'adopter à nouveau le procès-verbal selon les règles de l'art.

#### **4. Lecture et adoption des recommandations suite à l'étude publique au sujet de la sécurité des déplacements entre la maison et l'école**

M. Norris procède à la lecture des recommandations de la commission.

\*\*\*\*\*

### **1. Contexte**

Le 20 août 2018, le conseil de ville confiait le mandat de tenir une consultation publique au sujet de la sécurité des déplacements entre la maison et l'école à la Commission de la sécurité publique, dont la question des brigadiers scolaires (CM18 1052).

La Commission de la sécurité publique tient à remercier le SPVM pour sa collaboration et toutes les personnes qui ont contribué à alimenter sa réflexion.

### **2. Recommandations**

*Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à promouvoir la marche et le vélo comme moyens de transport dans le but de réduire la congestion routière et la pollution atmosphérique, mais aussi d'améliorer la santé des citoyens en augmentant leur niveau d'activité physique;*

*Attendu que les brigadiers scolaires constituent un élément essentiel parmi les mesures requises pour assurer la sécurité des écoliers dans leurs déplacements entre la maison et l'école;*

*Attendu que de nombreux autres types de mesures et initiatives – dont l'élargissement de trottoirs, l'aménagement de saillies de trottoir, l'implantation de panneaux d'arrêt et de feux de circulation aux intersections, la construction de dos d'âne dans les rues locales et aux entrées de ruelles, l'implantation de terre-pleins au milieu de rues larges et achalandées, le renouvellement régulier du marquage de traverses piétonnières, l'identification de corridors scolaires, la réduction de la vitesse maximale aux abords des écoles ainsi que les «trottibus» qui permettent aux écoliers de marcher en groupe à l'école accompagnés par des adultes – contribuent à améliorer la sécurité des élèves lors de leurs déplacements entre la maison et l'école;*

*Attendu que la Ville de Montréal a récemment annoncé des programmes visant à améliorer les aménagements des rues et des trottoirs aux abords des écoles pour accroître le niveau de sécurité des élèves dans leurs déplacements quotidiens;*

*Attendu la croissance constante du nombre de véhicules sur le territoire montréalais;<sup>2</sup>*

*Attendu la croissance de la population scolaire anticipée par les commissions scolaires sur le territoire montréalais au cours des prochaines années;<sup>3</sup>*

*Attendu que l'usage des transports actifs contribue à réduire le nombre de véhicules aux abords des écoles et donc les risques encourus par les écoliers lors de leurs déplacements;*

*Attendu le nombre d'enfants d'âge scolaire blessés chaque année sur le territoire montréalais;<sup>4</sup>*

<sup>2</sup>VILLE DE MONTRÉAL. « Nombre de véhicules en circulation », [en ligne], [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=6897\\_67889677&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897_67889677&_dad=portal&_schema=PORTAL) (page consultée le 2019-09-22)

<sup>3</sup> SPVM. « Les brigadiers scolaires », présentation du SPVM à l'intention de la Commission de la sécurité publique, [en ligne], p.12 [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS\\_PERM\\_V2\\_FR/MEDIA/DOCUMENT\\_S/DOC\\_BRIGADIERS\\_20190214.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENT_S/DOC_BRIGADIERS_20190214.PDF) (page consultée le 2019-09-22)

<sup>4</sup> Entre 1999 et 2008, 1799 piétons et 1972 cyclistes entre 5-17 ans ont été blessés lors d'un accident de la route à Montréal et ont bénéficié d'une intervention ambulancière. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.

Attendu la dangerosité particulière des véhicules lourds à l'égard des piétons et des cyclistes,<sup>5</sup>

La commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

### Bonifier le partage des informations et des expertises

**R-1** Demander au SPVM qu'il communique annuellement avec les arrondissements et les villes liées les informations suivantes :

- Les intersections surveillées par des brigadiers;
- Le niveau de dangerosité des intersections du corridor scolaire, selon les observations du SPVM (indice de risque);
- Le nombre et la nature des demandes de brigadiers reçues par le poste de quartier;
- Les raisons justifiant ses décisions d'attribuer ou non des brigadiers scolaires ; et

Que le SPVM garde un historique des demandes de brigadiers faites aux postes de quartier.

**R-2** Demander au SPVM de clarifier et communiquer la procédure pour effectuer une demande formelle de brigadiers scolaires aux arrondissements, aux villes liées, aux commissions scolaires et aux organismes dédiés à la sécurité des piétons et des cyclistes.

**R-3** Inviter les commissions scolaires, les arrondissements, les villes liées et le SPVM à bonifier leurs communications avec les parents des élèves des écoles primaires concernant les corridors scolaires en vigueur et les procédures prévues pour les modifier.

**R-4** Produire annuellement des cartes détaillées des corridors scolaires et les rendre facilement accessibles à la population.

**R-5** Lors du processus d'analyse des demandes de brigadiers, inviter le SPVM à collaborer davantage avec des partenaires (services centraux, chercheurs) qui possèdent une expertise et/ou des données en matière de sécurité routière.

**R-6** Inviter le SPVM à évaluer la possibilité d'utiliser d'autres ressources que des policiers pour effectuer le décompte des enfants lors de l'évaluation d'une demande de brigadier scolaire.

### Affiner et moderniser les critères d'analyse de risque des intersections

**R-7** Demander au SPVM de travailler en étroite collaboration avec les experts en santé publique lors de la révision des critères d'analyse (méthodologie d'évaluation des traverses) justifiant l'attribution de brigadiers scolaires à des intersections.

**R-8** Demander au SPVM de prendre notamment en compte le type de véhicules dans son analyse de risque aux intersections du corridor scolaire (camions).

---

« Rapport du directeur de santé publique 2011 : Les inégalités sociales de santé à Montréal - Le chemin parcouru », [en ligne],  
[https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/Directeur/Rapports/Rapport\\_ISS-2011.pdf](https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/Directeur/Rapports/Rapport_ISS-2011.pdf) (page consultée le 2019-09-22)

<sup>5</sup> VILLE DE MONTRÉAL. « La cohabitation sécuritaire entre les usagers vulnérables et les véhicules lourds en milieu urbain », [en ligne],  
[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS\\_PERM\\_V2\\_FR/MEDIA/DOCUMENT/S/PRESENTATION\\_SIVT1\\_20170321.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENT/S/PRESENTATION_SIVT1_20170321.PDF) (page consultée le 2019-09-22)

**R-9** Demander au SPVM de prendre également en compte la complexité des interactions entre les usagers de la route (présence simultanée de traverses piétons, de pistes et bandes cyclables et de feux de circulation) dans leur analyse de risque.

**Encourager la mise en place d'autres mesures pour rendre plus sécuritaires les déplacements des élèves entre la maison et l'école**

**R-10** Encourager les arrondissements à se prévaloir des programmes mis en place par l'administration municipale – dont le programme « Vision Zéro - Programme de sécurisation aux abords des écoles » et le « Programme d'aménagement des rues » – visant à améliorer la sécurité des élèves par le biais d'améliorations des aménagements physiques des rues.

**R-11** Encourager les arrondissements et les villes liées à limiter la circulation de véhicules municipaux lourds aux heures d'arrivées et de départs des élèves (cueillette des ordures, déneigement, livraison, etc.)

**R-12** Encourager les initiatives locales qui favorisent les déplacements actifs et sécuritaires, par exemple, les trottibus et les programmes de formation visant l'utilisation sécuritaire du vélo par les enfants.

**Les brigadiers scolaires**

**R-13** Revoir le budget attribué à l'embauche de brigadiers scolaires afin de répondre aux besoins identifiés une fois que les critères et le processus d'attribution auront été modernisés.

**R-14** Examiner la possibilité de fournir le service de brigadiers scolaires lors des journées pédagogiques et d'en adapter les modalités au besoin.

**R-15** Ajuster au besoin l'offre de services des brigadiers scolaires aux horaires de tous les établissements scolaires à proximité.

\*\*\*\*

M Norris propose d'adopter les recommandations en bloc. Il mentionne que M. Sari souhaite déposer un rapport minoritaire. Sur une proposition de Mme Blanco, appuyée par M. Roy, les recommandations sont adoptées à la majorité. M. Sari mentionne sa dissidence pour l'ensemble des recommandations.

**5. Période de questions et commentaires du public**

Il n'y a pas de questions du public.

**6. Période de questions et commentaires des commissaires**

M. Norris appelle à tour de rôle les commissaires afin qu'ils s'expriment s'ils le souhaitent.

Commissaires	Questions / Commentaires
M. Abdelhaq Sari	Mentionne que les recommandations sont intéressantes, mais ne s'alignent pas avec la motion adoptée par le conseil / Souhaite une augmentation du nombre de brigadiers scolaires / Mentionne qu'il dépose un rapport minoritaire / Mentionne que les recommandations ne répondent pas aux préoccupations et au mandat donné à la commission.
Mme Josefina	Salue le travail non partisan des commissaires / Mentionne sa

Blanco	surprise de voir ce rapport minoritaire déposé par M. Sari.
M. Alex Noris	Mentionne que la commission vise une augmentation du nombre de brigadiers scolaires / Ajoute que les délibérations ont été faites de bonne foi / Réitère que le rôle des brigadiers n'a pas été minimisé dans le rapport.
M. Abdelhaq Sari	Fait un commentaire relatif à l'achat de tasers par le SPVM / Affirme qu'il ne remet pas en question le travail des commissaires.
Mme Michèle Flannery	Mentionne qu'avec la Vision Zéro, la sécurité des enfants est au cœur des priorités des commissaires et de l'Administration / Souhaite que la commission se concentre sur l'objectif principal de ce mandat / Indique que les recommandations supportent le mandat confié par le conseil municipal.
Alex Norris	Affirme que la commission demande la fin du moratoire qui limite le nombre de brigadiers scolaires déployés.

M. Norris salue la présence de M. Benoit Langevin dans la salle et le remercie pour sa motion.

M. Norris cède la parole aux élus présents dans la salle et ceux-ci posent à tour de rôle leurs questions.

Élus(es) et citoyens/ citoyennes	Questions / Commentaires
M. Benoit Langevin	Demande de précisions sur l'augmentation du nombre de brigadiers suggérée par la commission.

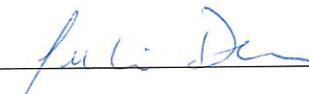
M. Norris remercie les citoyens, les fonctionnaires du SPVM et les commissaires pour leur présence et leur participation à cette séance.

### 7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h 35.

ADOPTÉ LE : 2019-04-09

  
\_\_\_\_\_  
Alex Norris  
Président

  
\_\_\_\_\_  
Julie Demers  
Secrétaire recherchiste